



# HARMONISATION DU CONTROLE DES VOILES

## Préambule :

Le Comité National Parapente (CNP) de la FFVL lance une initiative dans le but d'harmoniser le travail des ateliers de révision des ailes de parapente et de proposer un cadre avec une communication claire entre les professionnels et les utilisateurs. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission de service public remplie par la FFVL.

De son côté la PMA (Paragliding Manufacturer Association) a entamé un travail sur les exigences et les données chiffrées pour définir des exigences minimales.

## Objectifs :

Mieux définir les attentes légitimes des utilisateurs en matière de contrôle de voile afin d'aboutir à une charte<sup>(\*)</sup> fédérale dont les ateliers qui s'engagent à la suivre pourraient se prévaloir commercialement. Cette charte définira :

- A quoi sert le contrôle de voile (et à quoi il ne sert pas !)
- Le contexte du contrôle
- Le minimum de ce qui doit être fait
- La présentation d'un rapport comprenant les résultats mesurés et les actions correctives effectuées

Les travaux de cette initiative s'effectueront avec le souci de mise en confiance et de sécurité des utilisateurs.

L'objectif final est l'adoption par les professionnels d'une proposition de charte sur le contrôle des voiles. Chaque atelier signataire conservera la liberté d'investigations ou d'actions complémentaires jugées, en l'état de la science, non essentielles, mais qui peuvent être compris par certains clients comme un « plus » commercial.

*(\*) Le terme charte est utilisé à minima. Les travaux pourront, si cela est jugé nécessaire, s'orienter vers l'élaboration d'un label.*

### Groupe de travail :

Le **premier cercle du groupe de travail** sera constitué de membres de la fédération et de professionnels volontaires qui auront une place primordiale dans ce groupe. Les membres de ce groupe devront être disponible, avoir la capacité à rédiger et à recueillir un consensus pour faire aboutir ces travaux.

#### 4 Membres de la fédération :

- Philippe Moreau du CNP, pilote de l'opération, qui aura pour rôle de planifier et animer les réunions, faire les CR, coordonner les différentes actions.
- Marc Nossin du CNP
- Laurent Van Hille de la CTS
- Manu Félix-Faure, cadre technique fédéral

#### 6 Professionnels :

- 4 ateliers
- 2 fabricants ou représentant de fabricant en France

Les réunions se tiendront en langue française et par vidéo conférence (Teams ou autre). Le but est d'aboutir à la rédaction de la charte, accompagnée, si nécessaire, par un cahier des charges. A chaque étape de la réflexion et à l'issue de chaque réunion du groupe de travail, un **deuxième cercle d'intervenants** sera consulté par écrit. Il s'agira de :

- La direction Technique nationale
- Le labo test fédéral
- Les instances fédérales : Le CNP, la CTS, la CFP
- Le syndicat des moniteurs de parapente
- L'ensemble des ateliers ayant répondu à l'enquête préalable
- L'ensemble des fabricants commercialisant sur le territoire français et ayant répondu à l'enquête préalable.
- La presse spécialisée (de manière occasionnelle, à chaque fois que nécessaire)

Chaque membre du second groupe pourra émettre des commentaires ou avis avant la réunion suivante. Ainsi tout le monde sera consulté pour influencer sur le résultat final sans avoir un groupe de travail rédactionnel trop lourd.

Un échange de CR est prévu avec la personne en charge du sujet au sein de la PMA, il s'accompagnera de discussions directes, si nécessaire.

### Etapas et méthodes :

1. Enquête de la FFVL auprès des ateliers :
  - Connaître leurs moyens
  - Obtenir un ou des exemples de rapport de révision
  - Les documents commerciaux utilisés
  - Recenser les difficultés rencontrées en identifiant les problèmes récurrents
2. Enquête de la FFVL auprès des fabricants pour connaître, en l'état leur préconisations.

3. Enquête de la FFVL auprès des licenciés :
  - Connaître leurs attentes
  - Savoir pourquoi et à quelle fréquence ils font appels à un atelier
  - Recenser les difficultés rencontrées afin identifier les problèmes récurrents
4. Préciser les objectifs du projet sur la base des 3 enquêtes, constitution des groupes de travail, formalisation d'une méthode, des moyens à mettre œuvre et d'un échéancier.
5. Définir ce que devrait être un atelier en termes de moyens humains, matériel et juridiques (assurance).
6. Constitutions d'un répertoire lexical ou nomenclature sur les différentes actions de contrôles qui peuvent être effectuées sur une voile avec standardisation du vocabulaire.
7. Identification des contrôles essentiels.
8. Pour chaque contrôle essentiel, définir les mesures à effectuer, standardiser la présentation des résultats et la présentation des actions correctives effectuées.
9. Intégration des données chiffrées de la PMA
10. Définir et valider une charte.
11. Création d'un réseau de professionnels et suivi du réseau.
12. Révision de la chartre à une fréquence à définir ou à chaque fois que jugée nécessaire par le CNP.

La communication s'effectuera, aux moments opportuns, au long du projet, via les moyens fédéraux.

Les travaux d'enquêtes sont en cours, la finalisation du groupe travail interviendra à l'issue des enquêtes ateliers et fabricants.

Pour le CNP

Philippe Moreau

Pilote du groupe de travail « Harmonisation du contrôle des voiles »

06 66 09 52 19

philippe@jegrimpe.com